



Déclaration liminaire : CSA VERSAILLES 28 mars 2024



Monsieur le premier président, Monsieur le procureur général,

La fin de l'année 2023 a été riche.

L'UNSA SJ, organisation syndicale multi catégorielle et première organisation des services judiciaires, participe pleinement aux discussions suite à la signature du protocole du 26/10/23 et tire l'ensemble des corps vers le haut. Le projet de requalification des FF est finalisé. Les négociations se poursuivent pour cadrer le nouveau statut du corps de débouché des greffiers en A. Les discussions débutent sur la filière administrative afin de repositionner et valoriser les DSGJ dans leur cœur de métier en qualité d'expert du management et de la RH et de leur reconnaître une vraie place dans la gouvernance des juridictions en pleine collaboration avec les magistrats.

L'USM après avoir porté plusieurs contributions dans le cadre des débats parlementaires investit désormais les échanges avec la DSJ sur les décrets d'application de la loi organique et la loi de programmation du 23 novembre 2023, en faisant toute observation utile et en proposant des alternatives textuelles pour garantir une justice indépendante, efficace, humaine, de qualité.

Le travail effectué par la délégation d'enquête relative au décès brutal de Marie TRUCHET, magistrate au TJ de Nanterre est à saluer et de grande qualité. 54 recommandations ont été émises sur lesquelles il nous faut être tous vigilants. S'il est reconnu un contexte médical préexistant, il n'en demeure pas moins que cet événement dramatique et traumatisant pour l'ensemble de la collectivité de travail est à mettre en lien avec le fonctionnement structurel et les difficultés conjoncturelles de notre institution liés à des sous-effectifs et une surcharge de travail chroniques couplée à un dévouement sans faille des magistrats et des agents.

L'UNSA SJ/USM souhaite que les recommandations qui en émergent s'appliquent à l'ensemble du ressort.

La répartition des effectifs de magistrats et fonctionnaires est désormais réalisée par la DSJ par ressort, à charge pour les chefs de cour de procéder à la répartition au sein de leur ressort. Comment est envisagée cette répartition ? En fonction des vacances de postes ? En vue d'objectifs spécifiques ?

La répartition des magistrats par juridiction nous est présentée aujourd'hui. Il nous est annoncé la création de 54 postes de greffiers localisés en fonction des lignes stratégiques définies pour les magistrats. Quelles sont-elles ? Il nous est précisé que le ratio habituel magistrats/greffiers ne sera pas respecté et c'est sans compter les recrutements de juristes assistants et l'arrivée des attachés de justice.

Le 21 décembre dernier, le projet de Loi des finances publiques 2024 a été adopté à coup de 49.3 et après le rejet d'une motion de censure. C'était déjà en soi un déni de démocratie et nous n'avons pas oublié !

Le 18 février, rebelote avec les annonces de Bruno Lemaire qui ont été aussitôt traduites dans un décret en annulation de crédits à hauteur de 10 milliards d'euros, publié le jeudi 22 février, toujours sans démocratie ! Cette décision est unilatérale et impacte tous les ministères et champs d'intervention de l'État. Elle vise aussi la masse salariale ! Il aura fallu moins de deux petits mois pour constater l'insincérité du budget 2024 ! Quelle HONTE ! L'UNSA SJ/USM est scandalisée et condamne la méthode.

En effet, aucun collectif budgétaire n'a été présenté au Parlement mais ce sont 10 milliards d'euros d'engagements de dépenses qui viennent d'être rayés d'un seul coup par un simple décret ! Ces réductions budgétaires drastiques vont impacter toute la fonction publique. Si tous les ministères sont touchés, le ministère de la Justice voit son budget amputé de 328 millions d'euros de crédits dont près de 24 millions d'euros au titre de la masse salariale. Toutes les directions du ministère sont touchées. Le fameux budget historique a pris du plomb dans l'aile et là, bizarrement le garde des Sceaux n'est plus aussi disant.

Que d'injonctions contradictoires entre les discours et les actes ! Et surtout, aucun débat au Parlement ni perspective de dialogue social sur le sujet !

L'UNSA SJ/USM dénonce ces arbitrages qui vont impacter la capacité des services publics à mettre en œuvre l'ensemble des politiques publiques au sein du ministère de la Justice.

L'UNSA SJ/USM tient à remercier le SAR pour ses diligences à mettre en application les mesures indemnitaires pour les corps spécifiques en fin d'année dernière, ce qui a représenté une lourde charge de travail pour les équipes du SAR.

A cette occasion, une erreur budgétaire a été identifiée sur l'arrondissement de Chartres qui a été pénalisée. L'UNSA SJ/USM déplore cette erreur qui a eu un impact important sur les agents à faibles revenus. Nous relevons cependant que le SAR a communiqué très vite sur les trop-perçus subis par ces agents et mis en place des mesures d'accompagnement social afin d'en limiter au mieux l'impact.

Cet incident, met en lumière la complexité grandissante du fonctionnement des services gestionnaires, et notamment le service paye :

- les IFSE qui ont atteint un degré d'individualisation conséquent qui s'aggravera avec le temps,
- les contractuels dits « sucres rapides » par EDM dont les contrats ont des caractéristiques particulières d'un contrat à l'autre,
- le turn-over des personnels...

L'UNSA SJ/USM exige que les effectifs du SAR soient renforcés en conséquence. La faiblesse de ceux-ci entraîne de facto des difficultés et de la souffrance au sein tant du SAR que des juridictions.

L'UNSA SJ/USM dénonce qu'aucun plan d'organisation relatif aux JO ne nous ait été présenté alors que les organisations sont déjà arrêtées et malgré les promesses tenues dès le premier CSA 2023. Il n'est pas certain que nos collègues soient les grands gagnants de cette épreuve. La prime JO devra récompenser l'investissement des collègues pour les porteurs de drapeaux comme pour les équipes remplaçantes et une disqualification au moment des évaluations est inenvisageable. Vous, chefs de cour, vous avez le pouvoir de doper les équipes en faisant le choix de décontingenter les heures supplémentaires afin que notre ressort se place sur le podium.

Il semblerait que les magistrats et greffiers placés soient une variable d'ajustement. Pour autant, aucune concertation n'aurait eu lieu avec eux. Qu'en est-il de l'attribution de leurs congés durant cette période ?

L'UNSA SJ/USM a connaissance du montant indemnitaire qui serait versé aux agents sur le CIA et aux magistrats sous une autre forme. Nos inquiétudes reposent, concernant les fonctionnaires, sur l'incertitude qu'une enveloppe budgétaire y soit dédiée. L'UNSA SJ/USM veillera à ce que l'équité soit respectée quant aux personnes éligibles.

Une note de la fonction publique du 22 mars 2024 met en œuvre l'expérimentation de la semaine de quatre jours de travail. Pour rappel, la circulaire de 2000 sur la mise en œuvre de la RTT prévoyait déjà cette possibilité. Toutefois, cette possibilité n'était que très rarement accordée à l'agent. L'UNSA SJ/USM souhaite qu'un groupe de travail soit constitué à l'instar de ce qui s'est fait sur le ressort de la cour d'appel de Bordeaux et nous souhaitons que ce groupe puisse être élargi à la réflexion sur l'organisation du travail compte tenu des enjeux de recrutement à venir.

L'UNSA SJ/USM souhaite rappeler en conclusion le (bon) sens de l'intervention syndicale. Nous représentons l'ensemble du personnel judiciaire qui nous donne leur confiance pour faire évoluer les conditions de travail, les savoir-faire et les savoir-être, la qualité de vie dans nos juridictions. Nous ne nous cantonnons pas à un dialogue social de façade et nous sommes vos partenaires pour faire avancer ces projets en coconstruction, au-delà de la simple concertation, comme nous le faisons dans toutes les strates de notre institution dont nous sommes aussi les maillons.

Les membres UNSA SJ/USM du CSA